3f vous aide à...

Locataires 3F, la demande de changement de logement

Demander un nouveau logement

Les locataires qui remplissent les conditions d'attribution d'un nouveau logement social ont plusieurs solutions à leur disposition pour faire leur demande de changement. 3F vous les présente.

LA DEMANDE EN LIGNE

Vous pouvez effectuer (et aussi modifier et renouveler) une demande de changement de **logement** social en ligne sur le portail public www.demande-logement-social.gouv.fr.

Vous voulez joindre les fichiers numériques (scans ou photos lisibles) des pièces justificatives ? Consultez le mode d'emploi à votre disposition.

Vous rencontrez une difficulté sur le site de demande de logement social ? Contactez leur**service** d'assistance téléphonique au 0 806 000 113.

LE FORMULAIRE À REMPLIR

Vous pouvez aussi envoyer un formulaire de demande de logement social à votre agence ou à votre société **3F**.

Pour cela:

- •retirez le formulaire auprès de l'agence ou de votre société 3F, ou bien téléchargez le <u>PDF</u> sur le site officiel.
- •remplissez-le, si besoin à l'aide de la notice explicative.
- •complétez-le avec les pièces justificatives à fournir.

LES SUITES DONNÉES À VOTRE DEMANDE

Une demande **d'habitation à loyer modéré** est valable un an. Au-delà de ce délai, elle doit être renouvelée.

Un nouveau logement vous est proposé ? Vous devez dire si vous l'acceptez. Votre candidature sera alors soumise à l'avis de la commission d'attribution.

Vous refusez la proposition ? Attention : après trois refus, votre demande ne sera plus prioritaire.

Vous acceptez le logement et il vous est attribué ? Vous allez donc quitter votre habitation actuelle :

- •découvrez la marche à suivre en consultant notre page dédiée ;
- •sachez que votre préavis de départ est réduit à un mois.

3F a mis en place un accompagnement particulier pour **tous ses locataires** qui cherchent un <u>nouveau logement social</u> en changeant de Région : découvrez-le sur notre <u>page dédiée</u>.

Le + 3F

Vous pouvez aussi changer de logement :

- •grâce à notre bourse d'échange de logements entre locataires ;
- •grâce aux dispositifs de changement de région ;
- •en devenant propriétaire d'une des nombreuses habitations que 3F met en <u>vente</u> chaque année à des conditions avantageuses.